



Bois a l'abandon dans virage dangereux

Par Mick3131

Bonjour,

En me promenant autour de chez moi, il y a un arbre qui est tombé sur la route, il a été découpé en grosse branche (surement par la mairie) de #1m de long, ces quelques branches ayant laissé à l'abandon en bordel pendant plusieurs mois au bord de la chaussée dans un virage dangereux, je me suis dit qu'il y avait rien de mal à enlever quelques (3) branches pour les mettre dans le coffre de ma petite voiture, vu qu'il était dans un endroit public (hors forêt) et à l'abandon, dans un virage dangereux.

Mais malheureusement le voisin a porté plainte pour vol en relevant ma plaque ? alors que les branches n'étaient pas chez lui / hors domaine privé, est-ce normal ?

Dois-je reconnaître ou jouer le rôle parole contre parole ? que risque je ? (vu que pas de preuve, part un relevé de plaque)

J'ai l'impression que l'on marche sur la tête, je me suis dit que je pouvais faire pareille, ouvrir grande ma porte ou mettre des affaires devant chez moi et porter plainte ensuite pour vol :)

Merci pour vos retours,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le bois coupé appartenait sans doute à ce voisin, même si l'arbre est tombé sur la route, il se situait sur un terrain privé avant sa chute.

Il aurait été plus judicieux de signaler le danger et le bois abandonné à la mairie plutôt que de vous "servir" sans autorisation.

Il n'est pas trop tard pour le faire....s'il reste vraiment encore un tas de bois dans ce virage.

ET d'expliquer humblement que vous avez été induit en erreur en pensant ce bois abandonné.